Le Marché des Organisations de la Société Civile au Bénin

Edgard ODJO CLEDJO [1], Fanès V. B.AZALOU TINGBE [2]

[1] *Département de Sociologie-Anthropologie (FASHS/UAC/Bénin)*

[2]*Laboratoire Pierre PAGNEY, Climat, Eau, Ecosystème et Développement (LACEEDE), 01 BP 1534 Abomey-Calavi, Bénin*

Résumé :- **La perception que les Béninois ont de la notion de société civile est tantôt vague, tantôt confuse. Cette recherche vise à établir une typologie de la société civile dans le contexte du Bénin,étant donné qu'un premier pas a été posé lors d'un séminaire national de recentrage. L'approche méthodologique de recherche est du type qualitatif et s'est plus focalisée sur la recherche du sens des phénomènes sociaux autour de la notion de société civile au Bénin dans une perspective compréhensive. Les données ont été collectées auprès de 96 personnes sélectionnées par choix raisonné dans les principaux centres urbains du pays. Il ressort des résultats que certaines organisations dites aujourd'hui de la « société civile » ont une présence qui date d'avant la période coloniale. Cette diversité d'origine, de nature et de champ d'action est à la fois une contrainte et une opportunité pour la typologie des OSC. La contrainte réside dans le fait que de par cette grande diversité à plusieurs niveaux, il ne peut y avoir une seule façon de classer les OSC. On pourrait ainsi décliner plusieurs typologies selon par exemple l'origine, la nature, le champ d'action, l'intérêt stratégique, le potentiel d'action, etc. Mais cet exercice comporte un véritable risque d'égarement et de dispersion. En revanche, il offre une belle opportunité pour une analyse plus approfondie des acteurs de ce secteur. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et de restitution de la réalité socio-historique qui caractérise cette notion controversée de société civile, deux propositions de typologies basées sur l'origine culturelle des OSC d'une part et leur niveau d'intervention d'autre part sont formulées.**

Mots-clés : **Bénin, société civile, typologie, origines, interventions.**

Abstract: **The perception that Beninese have of the notion of civil society is sometimes vague, sometimes confused. This research aims to establish a typology of civil society in the context of Benin, given that a first step was taken during a national refocusing seminar. The methodological approach to research is of the qualitative type and has focused more on the search for the meaning of social phenomena around the notion of civil society in Benin in a comprehensive perspective. The data were collected from 96 people selected by reasoned choice in the main urban centers of the country. The results show that some organizations today known as "civil society" have a pre-colonial presence. This diversity of origin, nature and field of action is both a constraint and an opportunity for the typology of CSOs. The constraint lies in the fact that, because of this great multi-level diversity, there cannot be a single way to classify CSOs. One could thus decline several typologies according to for example the origin, the nature, the field of action, the strategic interest, the potential of action, etc. But this exercise carries a real risk of misplacement and dispersion. On the other hand, it offers a good opportunity for a more in-depth analysis of the players in this sector. This is why, for the sake of efficiency and the restitution of the socio-historical reality that characterizes this controversial notion of civil society, two typologies proposals based on the cultural origin of CSOs on the one hand and their level of intervention on the other hand are formulated.**

Keywords: **Benin, civil society, typology, origins, interventions.**

I. INTRODUCTION

Les années 90 en Afrique au Sud du Sahara ont été marquées par un vaste mouvement de promotion, sous l'égide de la Banque Mondiale, d'une société civile active, dans le but de soutenir les laborieuses constructions démocratiques qui s'opèrent sur le continent et de lutter contre la pauvreté qui tend à se généraliser dans cette partie du monde (BM, 1992 ; 1996). Il s'en est suivi une prolifération d'organisations locales de tout genre qui poussèrent comme des champignons (M. Haubert, 2000). Ne résultant pas uniquement de la faillite des systèmes politiques en place, cette situation est surtout observable dans les pays où la crise de l'Etat a atteint son apogée et qui se sont engagés dans un régime multipartite. En effet, s'inspirant du modèle historique d'engagement de la société civile en occident et des luttes menées en Europe centrale et orientale contre les régimes communistes, ces organisations locales sont appelées à servir de contrepoids au modèle de l'Etat omnipotent et à jouer le rôle de levier d'un développement qui semble inaccessible.

En outre, la coopération au développement, à la recherche de plus d'efficacité et d'efficience, suite aux critiques acerbes formulées contre elle, plaide ouvertement pour plus d'implication des acteurs non étatiques au processus de définition et de gestion des projets et programmes de lutte contre la pauvreté et de développement (D. Fino, 1996 : 17). C'est d'ailleurs dans ce sens, que l'Union Européenne (UE), à la suite d'autres organisations de coopération multilatérale (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Programme des Nations-Unies pour le Développement), a entrepris des réformes de son système d'aide au développement tel que figurant dans les accords de Cotonou qui ont succédé à la Convention de Lomé. Aux termes desdits accords, de nouvelles mesures ont été prises visant à favoriser l'implication des acteurs non étatiques dans la formulation des politiques de développement ainsi que la promotion du dialogue politique.

Dès lors, la participation des Organisations de la Société civile (OSC) au dialogue politique pour la lutte contre la pauvreté, relayée par la coopération bilatérale et communautaire,

s'étend progressivement à tous les volets et secteurs de l'aide internationale au développement au point d'en devenir une conditionnalité.

Alors qu'on observe une réelle tendance à lui conférer une place prépondérante dans le processus de développement, il semble de plus en plus difficile de maîtriser les contours de ce concept de "société civile" du moins dans le contexte des laborieuses constructions démocratiques africaines. La société civile fait appel à un pluralisme d'enjeux et une diversification des modes d'actions, ce qui fait qu'elle est assimilable à une arène (J.-P. Olivier De Sardan, 1995 :173-185) de positionnement soit pour le pouvoir, soit pour le contrôle ou le partage des ressources.

Au Bénin, la société civile a investi tous les domaines de la vie sociale. Elle se positionne comme une alternative crédible qui se veut plus proche des populations comparativement à l'Etat central pris en otage par le jeu d'une démocratie élitiste et qui n'a que trop montrer ses limites et son incapacité à répondre efficacement aux préoccupations de ses administrés. « *La société civile est un espace composé d'associations bénévoles, à but non lucratif et apolitique poursuivant des objectifs d'intérêt général. Elle se situe entre le citoyen d'une part, l'Etat et le marché d'autre part. C'est un concept politique parce qu'elle affronte aussi bien l'Etat que le marché en cas de nécessité, pour défendre et promouvoir les intérêts des populations d'une manière générale. Son mode de fonctionnement est basé sur une prise de décision démocratique et elle exerce des fonctions d'auto-gouvernance aux plans local, national et international, indépendamment de l'Etat et du marché* » (MCRI, 2007).

Dans cette arène, s'affrontent des groupes hétérogènes mus par des intérêts plus ou moins compatibles. L'évocation de la notion d'arène ici est proche de celle « *d'espace transversal où coexistent des institutions et des rôles multiples* », le *social field* (J.-P. Olivier De Sardan, 1995 : 178).

Les mutations sociétales consécutives aux revendications démocratiques populaires dans les différents pays aussi bien au Nord qu'au Sud permettent d'identifier cinq modèles-types de démocratie participative à savoir : le *modèle managérial*, le *modèle de la modernisation participative*, la *démocratie de proximité*, le *modèle de l'empowerment* et le modèle dit de *démocratie participative* (Ibid. : 294-299). A quel modèle correspond la participation de la société civile au Bénin ? Cette recherche vise une descente dans les arènes des organisations locales de la « société civile » béninoise afin de découvrir les multiplicités de formes et d'organisations, d'intérêts et d'instrumentation à travers les constellations nées de myriades d'initiatives.

II. DONNEES ET METHODES

La démarche de recherche est du type qualitatif au détriment d'une démarche quantitative parce qu'elle s'est plus focalisée sur la recherche du sens des phénomènes sociaux autour de la notion de société civile au Bénin dans une perspective compréhensive. Les données utilisées dans la présente recherche sont celles collectées lors de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain.

La collecte des données repose très schématiquement sur la combinaison de quatre grandes formes de production de données : « l'observation participante » qui est une insertion prolongée de l'enquêteur dans le milieu de vie des enquêtés, « l'entretien » qui rend compte des interactions discursives délibérément suscitées par le chercheur, les « procédés de recension » ou le recours à des dispositifs construits d'investigation systématique et la collecte de « matériaux écrits ». L'enquête de terrain s'adapte aux divers circuits sociaux locaux, à leur complexité, à leurs imbrications, à leurs distorsions. Les travaux de terrain se sont déroulés dans les douze départements du Bénin et ont couvert les principaux centres urbains selon le découpage administratif et territorial que sont l'Atlantique et le Littoral au sud, le Mono et le Couffo au sud-ouest, l'Ouémé et le Plateau au sud-est, le Zou et les Collines au centre, le Borgou et l'Alibori au nord-est et l'Atacora et la Donga au nord-ouest. Cette phase de la recherche comporte l'exploration, le pré-test et la collecte des données proprement dite.

La nature de la recherche amène à recourir à une méthode non-probabiliste d'échantillonnage. Ainsi le choix raisonné est la technique d'échantillonnage choisie pour la sélection des interlocuteurs afin d'assurer de la qualité des acteurs interrogés.La taille de l'échantillon a été obtenue après l'atteinte du point de saturation de l'information. Au total, 96 personnes ont été interrogées. Les données collectées ont été saisies à l'ordinateur puis analysées à l'aide du logiciel Sphinx Plus 2, version 5.0. Il a été procédé à la catégorisation, au classement puis à la triangulation des données qualitatives recueillies. La structuration de l'ensemble des variables textes dans le logiciel a permis de sélectionner dans les déclarations des personnes interrogées des verbatim pour illustrer les résultats obtenus.

III. RESULTATS

La diversité qui caractérise les organisations de la société civile est telle qu'elles ne se ressemblent ni de nature, ni d'origine. Pour restituer une réalité aussi hétérogène que celle des OSC, il sera utile de passer par plusieurs niveaux d'analyse. La composition de la société civile est comme sa définition un vieux sujet de débat.

3-1- Composantes de la société civile au Bénin

Le séminaire national de recentrage du concept de société civile n'a donné aucune définition des composantes de la société civile ; encore moins fixé les limites des champs qu'elles recouvrent, néanmoins, on peut retenir sept composantes potentielles qui constituent la référence au Bénin. Il s'agit des confessions religieuses, des chefferies traditionnelles, des organisations non gouvernementales (ONG), les organisations syndicales, les organisations des médias, les organisations professionnelles et des associations (développement, femmes, jeunes, etc.). Les composantes ainsi

définies n'ont ni les mêmes effectifs ni les mêmes influences. Ainsi qu'il est montré sur la figure 1, le nombre d'Organisations de la Société Civile diffère d'une composante à l'autre.

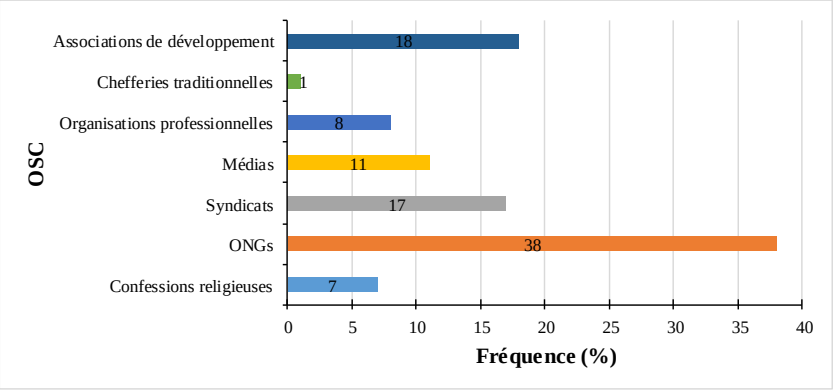

Figure 1 : Répartition des OSC selon les composantes au Bénin
Source : Données de terrain, février-novembre, 2015.

En considérant donc les effectifs des OSC que renferme chaque composante, la figure 1 montre que les ONGs occupent une place prépondérante au niveau de la société civile au Bénin, avec 38 % de l'ensemble des OSC. Les Associations de développement et les syndicats enregistrent respectivement 18 % et 17 % de l'ensemble des OSC. Les médias totalisent 11 %, les organisations professionnelles 8 % et les chefferies traditionnelles représentent 1 % de l'ensemble des organisations de la société civile au Bénin. Mais, il faut dire que cette représentation en pourcentage de l'effectif total des OSC n'est pas forcément synonyme de l'influence que peuvent exercer les différentes composantes sur la vie économique, politique et sociale. Chaque composante a son domaine de prédilection.

3-2- Typologie des OSC selon l'origine historico-culturelle

Cette typologie est basée sur le postulat selon lequel la diversité de la nature et des caractéristiques des OSC est l'héritage de l'histoire politique, religieuse et culturel du Bénin. Ce postulat s'inspire de la théorie de la trajectoire historique de formation de l'Etat selon l'analyse de « l'historicité de l'Etat » en Afrique (J.-F. Bayart, 1996).

3-2-1- Société civile « d'inspiration traditionnelle »

Elle regroupe deux grands types d'organisations : les chefferies traditionnelles et les organisations des cultes religieux traditionnels.

3-2-1-1- Chefferies traditionnelles : rois et chefferies locales

Il faut signaler que la démarche ne consistera pas à reproduire l'histoire politique et celle des chefferies traditionnelles au Bénin. Ceci n'étant pas l'objet spécifique de la recherche, la non-exhaustivité de la description vise simplement à mettre en exergue les éléments significatifs qui permettent d'appréhender la trajectoire de cette composante particulière de la société civile que constituent les chefferies traditionnelles. Elles étaient dans un passé très récent, le symbole du pouvoir au Bénin.Pendant la période coloniale (1892-1960), le tracé du territoire de l'actuel Bénin et la mise en place d'une administration coloniale a ruiné l'influence des grands royaumes, habitués à l'exercice absolu du pouvoir.

Après l'indépendance, l'avènement au pouvoir d'un régime militaire monolithique, à connotation marxiste, a encore davantage muselé les chefferies traditionnelles. C'est à la faveur de l'avènement du pluralisme politique et associatif de la fin des années quatre-vingt qu'on observa la résurgence des chefferies traditionnelles. Toutefois, elles restaient circonscrites à quelques familles de grande tradition royale. Récemment le Gouvernement a décidé de mettre à la disposition des chefferies traditionnelles, une enveloppe financière annuelle de cent millions de francs CFA pour leur permettre d'assurer la survie des activités au sein des palais royaux. Les diatribes et les luttes d'accession aux trônes sont-elles l'effet combiné de l'intérêt que leur accordent les pouvoirs publics et de la manne financière qui leur est octroyée ? Le constat aujourd'hui est qu'on assiste à une prolifération des palais royaux dans tout le Bénin.

« *...je reconnais qu'il y a de faux rois parmi nous, des rois de "Dantokpa (plus grand marché du Bénin, situé à Cotonou). Il ne suffit pas d'aller au marché et de s'acheter des colliers, des souliers et divers apparats pour prétendre être un roi authentique. Certains ne sont pas descendants d'une lignée royale et prétendent créer un palais royal, c'est un blasphème !* » a confié un membre du bureau national de l'association des rois du Bénin.

Du point de vue législatif, la Constitution du Bénin n'a réservé aucun droit d'administration des cités et localités aux chefferies traditionnelles. Cependant, les rois cohabitent avec l'administration locale (chef d'arrondissement, maire de commune, élus locaux) et sont considérées comme des personnalités de haut rang. Dans leurs rapports avec l'administration, les rois sont invités à titre de notables à participer aux différentes cérémonies officielles au niveau communal, départemental et national. En outre, c'est en qualité de représentant de la société civile que les rois

participent à diverses négociations lors des crises sociales entre le Gouvernement et les autres acteurs de la société. Ainsi, dans l'organisation sociale, le roi qui jadis exerçait le pouvoir absolu, et aujourd'hui « relégué » à un statut non moins controversé d'acteur de la société civile essaie tant bien que mal à s'associer de diverses manières à travers de multiples formes d'action à l'exercice du pouvoir dans l'Etat-Nation.

3-2-1-2- Organisations des cultes religieux traditionnels

La religion vodoun a acquis un statut national avec la création en 1991 de la Communauté nationale du culte vodoun du Bénin. Les prêtres des vodoun et les chefs traditionnels à nouveau reconnus sont devenus des intermédiaires entre l'Etat et les communautés locales (D. Juhé-Beaulaton, 2009 : 18). Du point de vue de la trajectoire historique, les organisations du culte traditionnel ont été successivement secouées par la période de l'esclavage où de nombreux esclaves étaient des adeptes ou des dignitaires vodoun en initiation, la colonisation et l'arrivée des religions monothéistes.Les dignitaires sont régulièrement consultés, au même titre que les autres organisations religieuses, pour donner leurs avis et contribuer à la résolution des situations de crise dans lesquelles le fonctionnement normal des structures étatiques peut être menacé. Les organisations des cultes religieux traditionnels semblent définitivement ancrées dans la société civile au Bénin. Mais en remplissent-elles tous les critères et caractéristiques ? Un dignitaire religieux traditionnel confiait au sujet du fonctionnement démocratique de leur composante :

« *On ne peut pas demander aux responsables du culte traditionnel de désigner les membres de leur accompagnement et les principaux chefs spirituels sur des bases démocratiques. C'est l'oracle qui nous indique la voie à suivre de même que les sacrifices à faire pour que cette voie soit totalement débarrassée de toutes embuches. C'est notre façon à nous de fonctionner, c'est notre façon d'être démocratique. Le chef religieux ne se lève pas pour prendre une décision selon son humeur mais il consulte les dieux. Tous les adeptes savent comment cela se passe et il n'y a pas de contestation parce que tout se passe dans la transparence, il faut savoir lire les signes et nos adeptes y sont initiés. A partir de ce moment, nous pensons que ces décisions sont prises de façon démocratique* ».

Avec une telle conception, le débat sur l'appartenance à la société civile des organisations traditionnelles au Bénin, est loin d'être clos, il ne fait peut-être que commencer.

3-2-2- Société civile « d'inspiration moderne »

Elle regroupe les organisations religieuses monothéistes et les modèles d'organisation à caractère associatif hérités de l'Occident et du Moyen Orient.

3-2-2-1- Organisations religieuses monothéistes : christianisme et islam

Depuis les années 1840, le Bénin a vu le passage des premiers missionnaires catholiques et protestants. Mais l'implantation catholique réelle au Bénin date de 1860, lorsque trois missionnaires chrétiens appartenant à la Société des Missions Africaines (SMA) se sont installés sur le sol béninois. Il est difficile de contester l'appartenance des organisations religieuses monothéistes à la société civile au Bénin. L'Eglise catholique a joué un important rôle dans le renouveau démocratique. Si les Béninois s'étaient progressivement familiarisés avec les « lettres des évêques » que publiait périodiquement le collège épiscopal au sujet de l'état de la nation et de la situation sociale et politique interne de la fin des années 80, c'est surtout la participation d'un évêque catholique en tant que Président du présidium à la conférence nationale des forces vives de la nation aux issues incertaines, qui restera dans toutes les mémoires. Cette présidence a valu au prélat, le poste de Président du Haut Conseil de la République, l'organe législatif transitoire jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution et la mise en place d'une Assemblée Nationale. Ce succès politico-social a contribué au renforcement de l'image de l'Eglise catholique qui continue de prendre une part active dans la vie politique et sociale au Bénin comme une référence au sein de la société civile.

Quant à l'Islam, il a été introduit au Bénin par le nord avec les Dendi, les Peulh, les Haoussa et par l'Est avec les Yoruba. Il s'est également répandu dans tout le pays avec une concentration plus forte dans le Nord et au Sud-Est. L'Islam a utilisé les mêmes méthodes de conquête que le christianisme à savoir le forage de puits, la construction et l'équipement de centres de santé, d'écoles, de centres d'apprentissage, etc. Mais l'influence de la religion musulmane au Bénin ne saurait se limiter aux œuvres caritatives. Quoique peu visible sur le terrain de la médiation entre acteurs sociaux et politiques, l'islam est présent et participe plus discrètement à l'animation de la vie sociale avec les autres acteurs de la société civile.

3-2-2-2- Arène syndicale

L'appartenance des syndicats à la société civile au Bénin ne semble pas contestable. En effet, dès le lendemain des indépendances, ils ont été à l'origine des revendications sociales qui ont abouti en 1963 à la chute du premier régime post-colonial dirigé par le Président Hubert Maga. Ce renversement de régime marqua le début de dix années de tourmente politique à laquelle ont régulièrement participé les organisations syndicales. Ainsi, les syndicats ne sont plus seulement confinés dans les revendications corporatistes, mais ils interviennent directement dans les débats sur les politiques sociales.

Les syndicats ont joué un rôle important dans les manifestations populaires (marches de protestations, sit-in, paralysie de l'administration à travers des grèves généralisées à reconduction automatique, dénonciations publiques par les responsables syndicaux du régime, etc.) qui ont abouti à la chute du régime de dictature de Mathieu Kérékou. C'est avec un statut de forces vives de la nation au regard de leur contribution à la contestation du régime que les organisations

syndicales ont pris part en février 1990 aux travaux de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation, considérée au Bénin comme la référence absolue pour un renouveau démocratique après près de deux décennies de monolithisme. Les syndicats s'autorisent ainsi à intervenir sur tous les sujets de la vie sociale, économique et politique. Un responsable syndical interviewé au sujet de leur immixtion en politique a déclaré :

« Les syndicats défendent les travailleurs et à ce titre, tout ce qui touche à la vie des travailleurs, que cela soit sur le plan économique, social ou même politique, concerne les syndicats »

Cette posture contraste avec le caractère apolitique de la société civile Au Bénin, il existe plus d'une centaine d'organisations syndicales regroupées au sein d'une demi-douzaine de fédérations connues sous l'appellation de « centrales syndicales ».

3-2-2-3- Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) constituent de loin le groupe le plus important des OSC du point de vue de l'effectif. Leur apparition suit le processus de démocratisation politique de la fin des années quatre-vingt. Cette apparition est bien plus tardive que dans les pays voisins du Sahel comme le Niger et le Mali (G. Pirotte et Poncelet M., 2002). Dans ces pays frappés par la famine, les ONG sont apparues dans les années soixante-dix et quatre-vingt pour redistribuer l'aide humanitaire. Au Bénin, les mouvements de contestation du régime militaire et les stratégies de captation de l'aide internationale au développement sont les principaux facteurs ayant favorisé l'apparition et la prolifération des ONG. Le nombre des Organisations Non Gouvernementales n'a cessé d'augmenter depuis 1990. Mais, ce secteur a connu un développement et un regain d'intérêt à partir de 2000 (figure 2).

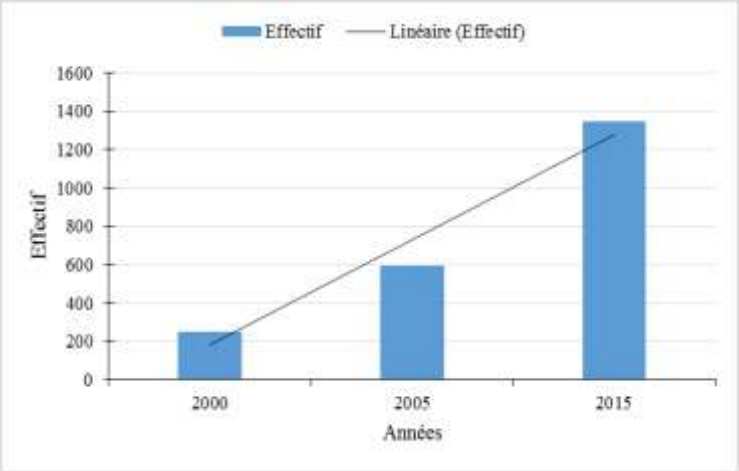

Figure 2 : Evolution de l'effectif des ONG (2000 à 2015)
Source : Données de terrain, février-novembre, 2015.

L'analyse de la figure 2 permet d'appréhender l'évolution qu'a connue le secteur depuis 2000. En effet, le nombre d'ONG a connu une croissance accélérée en dix ans, passant de moins de 250 en 2000 à plus de 1000 en 2015. Cette croissance rapide et soutenue est favorisée par plusieurs facteurs dont les plus importants sont : la stratégie de captation de la rente du développement, la stratégie de l'auto-emploi par les jeunes diplômés sans emploi et la stratégie de création et d'entretien des réseaux électoraux. Ainsi, les ONG jouent un rôle important dans la vie sociale, économique et politique au Bénin. On ne saurait évoquer les ONG et occulter les organisations de la coopération au développement travaillant au Bénin. Il s'agit des ONG des pays du Nord, installées au Bénin à travers un accord de siège ou intervenant dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces ONG sont regroupées au sein d'une plate-forme dénommée : Forum des ONG Internationales au Bénin (FONGIB).

3-2-2-4- Associations

Parmi les OSC à caractère associatif, on retrouve plusieurs types d'Associations telles que les organisations paysannes, les associations de développement et les associations de lobbying social.

Les organisations paysannes sont qualifiées d'organisations de base et constituent des regroupements opérationnels au niveau des villages et des villes. Elles ont pour vocation d'offrir aux producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.), un espace d'échanges, de solidarité et de défense de leurs intérêts. Les associations de développement constituent des cadres de concertation à caractère ethnolinguistique et géographique où les citoyens se retrouvent pour échanger sur les questions de développement concernant leur localité. Du point de vue de leur étendue géographique, il en existe de diverses sortes épousant les limites du découpage territorial et administratif du Bénin. Ainsi, les plus restreintes sont les associations de développement de village ou de quartier de ville et les plus grandes et plus agrégées sont celles qui se trouvent au niveau départemental.

A côté des modèles d'associations décrits, il en existe d'autres types comme par exemple les associations de lobbying social (associations de parents d'élèves, associations d'étudiants, association des femmes juristes, association des défenseurs de l'environnement, association des femmes leaders, association des filles-mères, association des consommateurs, associations sportives, etc.). Ces organisations sont basées sur l'adoption d'un code commun de conduite (statuts, règlement intérieur, plan stratégique, etc.). Dans ce modèle associatif, on retrouve tous les secteurs de la vie, tous les sujets de la société et toutes les préoccupations majeures d'un groupe donné.

3-2-2-5- Organisations professionnelles

Les organisations professionnelles figurent parmi les composantes de la société civile au terme des conclusions du séminaire national de recentrage du concept de société civile (MCRI, 2007). Peuvent être répertoriées dans cette catégorie les organisations et ordres des professions libérales suivantes : avocat, médecin, médecin vétérinaire, architecte urbaniste, géomètre, expert-comptable et comptable agréé, agronome, pharmacien, association des exportateurs du Bénin, etc.

3-2-2-6- Associations de médias

Les medias constituent une composante importante de la société civile. Ils jouent un rôle prépondérant dans la formation de l'opinion publique en servant de relais aux informations selon leur sensibilité.Le paysage médiatique béninois est occupé par toutes sortes de médias (religieux, culturel, communautaire, commercial, etc.). Les organes de presse ne sont pas considérés individuellement comme des composantes de la société civile. Seules les organisations des médias sont considérées comme telles.

3-3- Typologie des OSC selon le niveau d'intervention

Dans une deuxième démarche basée sur leur niveau d'intervention dans la sphère sociale et leur capacité à influencer les politiques et décisions, les organisations de la société civile peuvent être classées en trois catégories : les organisations de base ou du niveau primaire, les organisations intervenant au niveau intermédiaire, les organisations intervenant au niveau supérieur.

3-3-1- Organisations de base

Dans la catégorie des organisations de base, on retrouve :les organisations paysannes et les groupements villageois ; les associations de développement au niveau villageois et arrondissement ; les comités locaux de développement.

Ces organisations visent avant tout l'intérêt personnel et la satisfaction des besoins de leurs membres. Elles n'interviennent pratiquement pas sur les politiques publiques et ne se destinent pas à les influencer. Elles sont les bénéficiaires terminaux des actions et politiques de développement. Les organisations de base sont celles qui sont créées et ancrées de par leurs activités dans le tissu social local. Ce sont de véritables creusets d'entraide sociale et de participation citoyenne à l'action publique. Ce sont des relais communautaires dont se servent l'Etat, les ONG et partenaires au développement pour recueillir les aspirations populaires, ou pour l'implémentation des projets et programmes.

Plusieurs enjeux et intérêts stratégiques motivent la création et le fonctionnement des organisations de base. Parmi les plus significatifs, on peut citer : La défense des intérêts de leurs membres et de la communauté ; l'assistance à la communauté à travers diverses actions de solidarité active soit pour l'aménagement du territoire, le contrôle et l'accès équitable aux ressources ; la captation de la rente du développement ; la captation d'une certaine rente politique et électorale

3-3-2- Organisations intervenant au niveau intermédiaire

Les organisations intervenant au niveau intermédiaire regroupent : les Organisations Non Gouvernementales (ONG intervenant à tous les niveaux) ; les associations de développement ; les réseaux thématiques primaires d'ONG ; les cadres de concertation communaux d'OSC. Les buts déclarés et objectifs visés par les OSC de niveau intermédiaire sont le bien-être collectif des membres et de la communauté. On les retrouve au niveau du village, du quartier de ville, de l'arrondissement et de la commune. Quelques ONG interviennent au niveau départemental et national.

Les enjeux et intérêts stratégiques défendus par les OSC du niveau intermédiaire sont : la défense des intérêts collectifs de la corporation ; les services sociaux à la communauté et défense des droits ; l'assistance aux organisations locales de base ; la captation de la rente du développement ; la captation d'une certaine rente politique et électorale.

3-3-3- Organisations intervenant au niveau supérieur

Les organisations intervenant au niveau supérieur regroupent : les fédérations et faitières d'organisations de base et d'organisations du niveau intermédiaire ; les plates-formes pluridisciplinaires ; les centrales syndicales actives au Bénin ; les associations de Médias ; les associations de chefferies traditionnelles ; les confessions religieuses.

Les organisations de la société civile du niveau supérieur visent l'intérêt général de leur corporation ou de la population. Elles se positionnent comme des garants de la paix nationale. Ces organisations interviennent au niveau national dans une diversité de secteurs allant de la politique au social, en passant par l'environnement et la santé.

Les enjeux et intérêts stratégiques défendus par les OSC du niveau supérieur sont : la participation aux choix des politiques nationales, la participation à la gestion des affaires publiques au niveau national et la captation de la rente du développement.

IV. CONCLUSION

La notion de société civile est un concept polysémique qui regroupe une multiplicité d'acteurs aux caractéristiques différentes avec des intérêts parfois divergents et multidimensionnels. On distingue selon l'origine historico-

culturelle une « société civile d'inspiration traditionnelle » et une « société civile d'inspiration moderne », avec plusieurs niveaux d'intervention : niveau base, niveau intermédiaire et niveau national. Ainsi, à l'exception des organisations religieuses traditionnelles et des chefferies locales, les OSC ont une inspiration occidentale et moderne.

Le recours à la typologie basée sur le niveau d'intervention offre l'occasion de comprendre que, quoiqu'importées avec la colonisation et le modèle de l'Etat-Nation à connotation occidentale, les organisations de la société civile se sont adaptées aux modes locaux en intériorisant les pratiques culturelles spécifiques du contexte du Bénin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Banque Mondiale, 1992, *Governance and development*, World Bank, Washington D. C., pp.25-28.

[2] Banque Mondiale, 1996, The World Bank's partnership with nongovernmental organisations, Washington D. C. a, World Bank, p1.

[3] Bayart J.-F., 1996,*The World Bank's partnership with nongovernmental organisations*, Washington D. C. a, World Bank, p1.

[4] Fino D., 1996, « De l'aide internationale au renforcement des capacités nationales », in *Impasses et promesses. L'ambiguïté de la coopération au développement*, *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, PUF, Paris, p. 17.

[5] Haubert M., 2000,« L'idéologie de la société civile », in, Haubert M.et Rey P.-P. (coord.), *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, Karthala.

[6] Juhé-Beaulaton D., 2009,« Le vodou au cœur des processus de création et de patrimonialisation au Bénin ». *Africa e Mediterraneo*, numéro 67, Lai-momo

[7] Lewis D., 2002,« Civil Society in Africa contexts : reflections on the usefulness of a concept », In, *Development and change*, Vol. 33, N° 4,

[8] Ministère chargé des relations avec les Institutions, 2007, *Les actes du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile au Bénin*, MCRI, Cotonou, 145p.

[9] Olivier de Sardan J.-P., 1995, *Anthropologie et Développement, Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.

[10] Pirotte G. et Poncelet M., 2002, « Eveil des sociétés civiles en milieu urbain et organisations non gouvernementales : les exemples de Cotonou et Lubumbashi », *Autrepart*, Cahiers des sciences humaines, IRD, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, N° 23.